

Éco-Recharge



Primes économies d'énergie pour **l'installation d'une Éco-Recharge** dans les logements (dits « résidentiels »). La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site reunion.edf.fr.

Primes pour les particuliers au 1^{er} juin 2025

Catégorie	Résidentiel (sous condition de ressources)	Résidentiel (sous condition de ressources) *
Installation d'une prise renforcée pilotée ($\leq 3,7$ kW), adaptée à un usage quotidien et aux activités du week-end	200€ / unité	200€ / unité
Installation d'une borne pilotée ($\leq 7,4$ kW), adaptée pour un usage intensif	200€ / unité	200€ / unité

* Consultez le plafond de ressources fixé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur www.anah.gouv.fr